

# TRICHLOROETHYLENE

ST066.1L

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010 Version 1 - Date de révision 05.10.2018 Date d'impression : 30.11.2018

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Trichloroéthylène

Code Produit : ST066.1L Numéro CAS : 79-01-6 Numéro Index : 602-027-00-9

Numéro REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette

substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une

date ultérieure

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire

Fabrication de substances

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SORDALAB

15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES

Téléphone: +33 (0)1 69 92 26 72 Fax: +33 (0)1 69 92 26 74

Adresse e-mail: chimie@sordalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

#### **SECTION 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Irritation cutanée (Catégorie 2), H315 Irritation oculaire (Catégorie 2), H319

Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégorie 2), H341

Cancérogénicité (Catégorie 1B), H350

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système nerveux central, H336

Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 3), H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme





#### Mention d'avertissement

#### **Danger**

Mention de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

Synonymes: Trichloréthylène

TCE

Trichloroéthène

#### Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant		Classification	Concentration			
Trichloroéthylène Substance extrêmement préoccupante (SVHC), inscrite dans la liste des						
substances candidates, conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)						
N° CAS :	79-01-6	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Muta. 2; Carc. 1B; STOT	≤ 100%			
N° CE :	201-167-4	SE 3; Aquatic Chronic 3; H315, H319, H336,				
N° Index :	602-027-00-9	H341, H350, H412				

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.



#### En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

#### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène gazeux.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

#### 5.4 Information supplémentaire

Donnée non disponible

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Équipement de protection individuel, voir section 8.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Pour les précautions, voir section 2.2



# 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Sensible à la lumière, à l'eau et à la chaleur.

Ne pas utiliser de récipients en aluminium et en plastiques.

Classe de stockage : Matières dangereuses toxiques (catégorie 3) ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur Type	Paramètres	Base
Composant	11 0/10	d'exposition	de contrôle	Base
Trichloroéthylène	79-01-6	VLCT	200 ppm	Valeurs limites d'exposition
		(VLE)	1080 mg/m <sup>3</sup>	professionnelle aux agents
				chimiques en France (INRS)
	Remarques	Substances devant être assimilées a des substances pour		
		l'homme. Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes		
		possibles. Valeurs limites indicatives		
		VME	75 ppm	Valeurs limites d'exposition
			405 mg/m <sup>3</sup>	professionnelle aux agents
				chimiques en France (INRS)
		Substances devant être assimilées a des substances pour		
		l'homme. Substances préoccupantes en raison d'effets mutagènes		
		possibles. Valeurs limites indicatives		

# 8.2 Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

# Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

#### Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

#### Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.



#### **Protection respiratoire**

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

# **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect Forme: Liquide Couleur: Incolore b) Odeur Caractéristique

c) Seuil olfactif Donnée non disponible d) pH Donnée non disponible

e) Point de fusion/point de congélation -84,8°C f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 86.7°C

g) Point d'éclair Donnée non disponible h) Taux d'évaporation Donnée non disponible i) Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible

j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Supérieure: 10,5% (V) 8% (V) Inférieure:

81.3 hPa à 20°C k) Pression de vapeur Donnée non disponible I) Densité de vapeur 1.463 g/cm<sup>3</sup> à 25°C m) Densité relative n) Hydrosolubilité 1,28 g/L à 25°C

o) Coefficient de partage: n-octanol/eau Donnée non disponible p) Température d'autoinflammabilité 410°C

q) Température de décomposition Donnée non disponible r) Viscosité Donnée non disponible s) Propriétés explosives Donnée non disponible

t) Propriétés comburantes Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

#### 10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants, Bases fortes, Magnésium.



#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

En cas d'incendie : voir section 5

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - 4920 mg/kg CL50 Inhalation - Souris - 4 h - 8450 ppm DL50 Dermale - Lapin - >20000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Irritation sévère de la peau - 24 h

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation des yeux - 24 h

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Les tests en laboratoire ont révélé des effets mutagènes.

Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes.

#### Cancérogénicité

Ce produit est un élément ou contient un élément que l'on soupçonne cancérogène selon les normes des organisations suivantes : IARC, OSHA, ACGIH, NTP ou EPA.

Cancérigène possible pour l'homme

IARC: 1 - Group 1: Cancérigène pour l'Homme (Trichloroéthylène)

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

#### Danger par aspiration

Donnée non disponible

# Information supplémentaire

RTECS: KX4550000

Sensation de brûlure, Toux, asthmatiforme, laryngite, insuffisance respiratoire, migraine, nausée,

Vomissements.

Une exposition et/ou une consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques, troubles digestifs, des lésions rénales peuvent se produire, narcose.



# **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 41 mg/l - 96,0 h

LOEC - autre poisson - 11 mg/l - 10,0 d NOEC - Oryzias latipes - 40 mg/l - 10,0 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 18,00 mg/l - 48 h

Toxicité pour les algues

CI50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 175,00 mg/l - 96 h

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

#### **Emballages contaminés**

Eliminer comme produit non utilisé.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1710 IMDG: 1710 IATA: 1710

# 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: TRICHLORÉTHYLÈNE IMDG: TRICHLOROETHYLENE

IATA: Trichloroethylene

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 6.1 IMDG: 6.1 IATA: 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III



#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Marine pollutant: no IATA: no

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

Trichloroéthylène - N° CAS: 79-01-6

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Carcinogène (article 57a). ED/30/2010

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

#### **SECTION 16: Autres informations**

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Aquatic Chronic Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Carc. Cancérogénicité Eye Irrit. Irritation oculaire

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Muta. Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

